



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault

Division des Personnels

Affaire suivie par :
Florence BOUCARD
Chef de Division
Tél : 04 67 91 52 72
Courriel: reponsecandidature34@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Montpellier, le jeudi 9 décembre 2021

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs
Les instituteurs et professeurs des
écoles du département de l'Hérault

s/c de Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

OBJET: Appel à candidatures sur les dispositifs dédoublés (CP, CE1) en REP et REP+– rentrée 2022.

PJ : Annexe 1 : fiche de candidature pour les recrutements sur postes à exigences particulières (PEP)

Afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il a été décidé de procéder à un recrutement spécifique s'agissant des postes du dispositif « Classe dédoublée » en REP et REP+ (CP ou CE1).

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la qualité de sa motivation ainsi que d'une compétence ou d'une **expérience a minima de 3 ans en tant que titulaire**.

Les fiches descriptives de ces postes seront disponibles sur ACCOLAD.

Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur ce type de poste :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 1 – accompagnée d'une lettre de motivation.

IMPORTANT : pour faciliter le traitement des dossiers, il est demandé de nommer très précisément toutes les pièces jointes en indiquant : NOM – type de pièce (ex : DUPOND – lettre de motivation).

- **transmettent ce dossier à la DIPER par mail (reponsecandidature34@ac-montpellier.fr) pour le vendredi 14 janvier 2022 (délai de rigueur).**

- procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

Les candidats seront convoqués devant une commission départementale **via leur adresse mail professionnelle**.

L'utilisation de toute autre adresse de messagerie entrainera la non-prise en compte de la candidature.

Les candidats ayant reçu un avis favorable de leurs inspectrices ou inspecteurs de circonscriptions seront automatiquement dispensés d'entretien.

Pour les autres candidats, les entretiens se dérouleront **courant février/mars 2022**. La commission émet un avis (favorable ou défavorable). Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement. L'attribution du poste se fait ensuite au barème.

Christophe MAUNY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.